

Délibération n° 2017-10-38

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017

Objet

Création du
prélèvement
automatique pour le
service maintien à
domicile

Rapporteur

CROZE Yves Serge

Date de convocation

19 octobre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

3 novembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 95

Votants : 102

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 26 octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités située à Ardes-sur-Couze, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BARTHOMEUF Serge, BAYSSAT Marie, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRUN Pascale, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, COBIGO-BOMPARD Sandra (suppléante de BASTIEN Gérard), COLLET Jean-Pierre, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, COSTON Marie, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DENAIVES Catherine, DESGEORGES André, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, ESBELIN Nicole, ESPEIL Michel, FANJUL José, FONTAINE Benoit (suppléant de CHANY Georgette), FRAISSE Pierre-Luc, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GONTHIER Emmanuel (suppléant de ROUSSEL Chantal), GOUEZEC Jean-François, GREGORIS Cécile, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JOLIVET Sylvie, KAROUTZOS Christian, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LANCRENON Maria, LE GAL Claude, LETELLIER Josiane, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MALLET Philippe (suppléant de DABERT Jean-Claude), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, MEZEIX Bruno (suppléant de DYNDAS Eric), NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELISSIER Patrick, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, RODDIER Gilles, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marie-Pierre, THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIÈRE Bernard, VIALLET Richard, ZANIN Nathalie.

Absents ayant donné pouvoir (7) : BRONNER Ulrick à PETEILH Sandra, GAUTHIER Isabelle à BLANJARD Michel, HERCEGFI Serge à TINET Georges, JAMON Marc à NICOLLET Michel, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PRADIER Laurent à LANCRENON Maria, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (9) : BASTIEN Gérard, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, DABERT Jean-Claude, DYNDAS Eric, FRADIN Guy, PIERZCHALA Freddie, ROCHE Roger, ROUSSEL Chantal.

Absents (24) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERIOT Didier, BERNARD Jean-Paul, CATTIAUT Johan (suppléant de PIERZCHALA Freddie), CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, CORRE Jean-Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MOREL Jacques, PELOU Michel, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, VERDIER Jean (suppléant de ROCHE Roger).

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie

CONSIDÉRANT le nombre très significatif de titres de recettes, et par conséquent la nécessité d'optimiser les moyens de paiement dématérialisés pour les usagers d'API ;

CONSIDÉRANT les quatre axes de la démarche communautaire en matière de recettes :

- l'édition de titres individuels, afin de faciliter le travail de recouvrement par le comptable public ;
- la mise en place pour les services de régies qui autorisent un large choix de modes de paiement, et en particulier le paiement en ligne via l'application de la DGFIP Tipi Régies ;
- l'ajout du prélèvement automatique comme moyen de paiement ;
- un portail unique de paiement pour les usagers d'API, permettant également de regrouper les facturations multiples de services pour un même tiers ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire aujourd'hui qu'API donne la possibilité aux usagers de procéder au règlement de leurs factures, par prélèvement automatique sur leurs comptes bancaires ou postaux, à compter de la facturation de 2018, et que ce mode de paiement est un moyen :

- sûr car l'utilisateur n'a plus de chèque à rédiger et il est certain de payer à la date limite de paiement indiquée sur sa facture ;
- souple car un changement de compte ou d'agence bancaire ou postale ne nécessite que le simple envoi par courrier du nouveau RIB ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de ce moyen de règlement supposera que chaque usager le choisissant signe un contrat et une autorisation de prélèvement ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'instaurer le prélèvement automatique comme moyen de paiement, dans tous les secteurs d'activités d'API et prioritairement en matière de maintien à domicile qui sera le premier secteur à en bénéficier ;
- d'autoriser monsieur le Président d'API à conclure les contrats de prélèvement automatique conformément au modèle joint en annexe à la présente, ainsi que toute démarche afférente à la mise en place de ce mode de règlement tant envers la DGFIP que les établissements financiers.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 23/11/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23/11/2017

